

**CONCERTATION PRÉALABLE : AVENIR DU TRAITEMENT DES DÉCHETS EN HAUTE-VIENNE ET EN
CREUSE**

Compte-rendu de l'atelier prévention du mardi 27 septembre à Bessines-sur-Gartempe 2022

Animateur : Renaud DUPUY et Mathieu DAVID (cabinet 2concert)

Garantes CNDP : Dominique GANIAGE et Catherine TREBAOL

Représentants du projet : Mathieu JARRY (Limoges Métropole) et Emmanuel LATHIERE (Syded 87)

Intervenants : Sylvie COURBET, Citéxia ; Gérard Briot et Maryvonne Garaud Zéro Waste 87

Animateur : Monsieur le Président.

Alain Auzemery, Président du Syded 87 : Merci. Bonsoir à toutes et à tous. Je voudrais remercier mes collègues. Notamment, Sarah GENTIL, de Limoges Métropole, qui devrait nous rejoindre ; et Madame Isabelle PINLOCHE, ici présente, qui représente Evolis 23 dont elle est vice-présidente en charge de la Prévention et de la Communication.

Pour rappeler le contexte, depuis quelques années, l'outil de traitement, c'est-à-dire la Centrale Energie Déchets de Limoges Métropole, ou l'incinérateur plus vulgairement, est en fin de vie. Il était nécessaire de penser à la suite de l'incinérateur existant et de se demander comment on allait traiter nos ordures ménagères, puisque ces ordures ménagères sont traitées dans la Centrale Energie Déchets. Comment vont-elles être traitées sur les années à venir, sur les 30 années à venir ?

Les trois structures se sont réunies au sein d'une entente, en 2020. On a créé l'Entente avec Evolis 23, Limoges Métropole et Syded pour réfléchir sur le traitement de nos déchets en général. Je rappelle qu'il existe trois structures, qui sont la Centrale Energie Déchets (l'incinérateur), le Centre d'enfouissement Alvéol à Peyrat-de-Bellac et le centre de tri qui est à Beaune les Mines.

Ces trois structures appartiennent à des collectivités différentes. Mais dans le cadre de l'entente, on réfléchit sur la gestion de ces structures, et notamment sur le tarif qui est identique entre nos trois structures sur l'ensemble de ces biens. C'était le but de l'Entente.

Finalement, au fur et à mesure du temps, il y a eu un sujet : la Centrale Energie Déchets. Comment gérer ce sujet de la Centrale Energie Déchets et son avenir ? Est-ce que c'était une rénovation ? Est-ce que c'était une reconstruction ? Est-ce que c'était un autre type de structure pour traiter les déchets ? La question était là.

Tout de suite, est venue l'idée d'entrer sur une concertation vis-à-vis du public sur le territoire (notre territoire de la Haute-Vienne et le territoire de la Creuse, et notamment la partie Evolis 23), pour voir avec la population et échanger sur le traitement de ces déchets et ordures ménagères. On l'a décidé avec les présidents de Limoges Métropole et d'Evolis 23. On n'était pas obligé de mettre en place une concertation publique pour ce sujet-là.

Je rappelle que c'est un investissement important qui va être réalisé. Le montant, vous l'avez dans le document, avec une fourchette de prix qui se situe autour de 180 millions d'euros à peu près aujourd'hui. Si l'on regarde un peu ce qu'il en est, 180 millions d'euros : est-ce que ce sera moins, est-ce que ce sera plus ? Tout cela dépend du dimensionnement de la Centrale Energie.

Le sujet important, c'est le dimensionnement. Aujourd'hui, dans la Centrale énergie déchets, on brûle à peu près 90 000 à 100 000 tonnes, 98 000 tonnes exactement je crois, qui proviennent des secteurs d'Evolis 23, de Limoges Métropole, Syded et des déchets d'entreprises, notamment le CHU.

Le dimensionnement est quelque chose d'important. Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui, il y a un certain nombre de collectivités qui mettent en place la tarification incitative. Evolis 23 l'a déjà mise en place. Un certain nombre de communautés de communes de la Haute-Vienne ~~qui~~ l'ont mise en place. D'autres sont en train de la mettre en place. A terme, d'ici quatre ou cinq ans, l'ensemble des collectivités du département de la Haute-Vienne auront mis en place la tarification incitative, avec une forte baisse du volume des ordures ménagères sur le territoire de la Haute-Vienne.

Limoges Métropole réfléchit puisque c'est un peu plus compliqué à mettre en place à Limoges, par rapport à l'habitat collectif. Il y a un certain nombre de solutions, mais il faut bien réfléchir au problème. Il se peut que cela soit fait en zones résidentielles dans un premier temps, et peut-être étendu avec des réflexions sur l'habitat collectif.

Cela n'empêche pas que, globalement, petit à petit, cela va être étendu sur l'ensemble de notre territoire et du territoire de la Creuse. Aujourd'hui, c'est la partie Evolis 23, la partie est de la Creuse en partant de Guéret. Bon nombre de collectivités ont fait le choix probablement de rejoindre Evolis 23 dans les mois et années à venir. Je pense plutôt dans les mois à venir, ce qui veut dire qu'on va grossir un peu, la structure Evolis 23 va passer de 60 000 habitants à, peut-être, 80 ou 100 000 habitants assez rapidement. Les volumes à traiter seront un peu plus importants sur la Centrale énergie déchets.

Donc, il faut prendre en compte l'évolution de la population parce qu'on ne travaille pas sur deux, trois ou cinq années, on travaille sur les trente prochaines années. On peut faire des projections de la population qu'il va y avoir sur le territoire sur les trente prochaines années : c'est un peu compliqué mais cela peut se faire. Donc, le dimensionnement est une chose importante : est-ce que l'on va réduire de beaucoup nos ordures ménagères ou pas ?

C'est l'enjeu de la discussion. Puis, vous le verrez au fil de la discussion, je ne veux pas anticiper, mais on va se demander : est-ce qu'on construit ? est-ce qu'on rénove ? est-ce que l'on reconstruit au même endroit ? Etc. C'est un certain nombre de questions qui vont arriver, on n'est pas en mesure de répondre aujourd'hui puisque c'est justement le seul but de la concertation.

Est-ce qu'il y a des solutions alternatives qui vont être proposées pour le traitement de nos déchets, de nos ordures ménagères ? Je rappelle : ce ne sont pas tous les déchets puisque les autres déchets sont traités de façon différente. Mais uniquement les ordures ménagères. C'est le but de la concertation.

Je ne veux pas anticiper sur la réunion et je laisse la parole à Monsieur Dupuy, que je remercie.

Animateur : Merci Monsieur le Président.

On va débiter cette réunion, qui est un atelier d'ailleurs, portant sur la prévention des déchets et leur réduction. Il y aura une partie de présentation du projet. Il y aura une partie d'intervention des garants de la CNDP puisque cette concertation est placée sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public. Je leur laisserai la parole juste après, pour vous expliquer leur rôle.

Et puis, je vous rappellerai les grandes lignes de la concertation préalable, d'une manière très rapide, parce qu'on est à la quatrième réunion et il y a encore un certain nombre de réunions.

On présentera le projet et après, je demanderai à un certain nombre d'intervenants que l'on présentera tout à l'heure, de donner un regard croisé sur la prévention. On avait prévu de travailler en

atelier, on n'est pas suffisamment nombreux pour faire des ateliers, donc on va travailler plutôt sur chacune des thématiques. On vous donnera la parole et on essaiera de contribuer, d'organiser un débat suite à l'intervention de chacun des intervenants.

Mais tout d'abord, je vais donner la parole à nos garantes, pour qu'elles présentent la CNDP, nous expliquent leur rôle.

Dominique GANIAGE, Garante CNDP : Bonsoir Dominique GANIAGE, garante aux côtés de Catherine TREBAOL. Nous sommes désignées par la Commission nationale du débat public pour apporter notre regard de garantes sur cette concertation ; une concertation volontaire, placée volontairement par l'entente, non pas sous l'égide, mais avec l'accompagnement de la Commission Nationale du Débat Public.

Pour vous rappeler ce qu'est la Commission Nationale du Débat Public, c'est une autorité administrative indépendante comme il y en a un certain nombre comme la CNIL, le CSA ou la CRE dont on parle beaucoup et qui a pour vocation, finalité, de garantir le droit qui est inscrit dans la Charte de l'environnement et donc dans la Constitution. Elle a l'information et la participation du public sur tous les projets qui ont un impact significatif sur l'environnement. Dans les modalités de ces concertations, il y a le débat public, que vous connaissez, des concertations obligatoires et des concertations volontaires, ce qui est le cas aujourd'hui.

Le rôle de la CNDP est justement d'apporter cette garantie en s'appuyant sur un certain nombre de principes et de valeurs qui sont l'indépendance, la neutralité, la transparence, l'égalité de traitement, l'argumentation et l'inclusion. J'y reviendrai rapidement. Nous, en tant que garantes, nous veillons au respect de ces principes et de ~~ces~~ garanties d'accès à l'information et à la participation.

Ceci a pour objet aujourd'hui, en concertation préalable, de porter un regard, de vous apporter de l'information et de vous parler d'une expression sur l'opportunité du projet. Est-ce qu'il faut le faire ? Ne pas le faire ? Est-ce que c'est ce projet qu'il faut faire ? Ou encore sur ces grandes caractéristiques dont vous parliez tout à l'heure, du dimensionnement ou de sa localisation.

On est vraiment en amont du projet et notre rôle dans cette concertation s'établit en trois temps. D'abord, nous aidons le maître d'ouvrage à organiser la concertation, c'est-à-dire à préparer un dossier clair, compréhensible et transparent, donc complet. Puis, à organiser des modalités d'échanges avec le public pour faire en sorte que tous les publics aient la possibilité d'être informés et de s'exprimer. C'est le premier temps.

Le second temps, c'est celui qui nous réunit ce soir : c'est le temps des échanges avec le public, à travers des réunions ou à travers la participation à des réactions sur le site internet de la concertation.

Puis, le troisième temps, c'est celui où nous préparons un bilan de la concertation, qui porte sur la façon dont se sont déroulés les échanges, et puis d'autre part, sur tous les arguments, tous les questionnements, qui ont pu s'exprimer au cours de ces échanges. Nous formulons éventuellement des recommandations pour le maître d'ouvrage qui doit répondre dans les deux mois à l'issue de ce bilan que nous rendons ou dans le mois qui suit la fin de la concertation.

Nous, par rapport au principe précédent, nous sommes indépendantes, notamment sans aucun lien géographique d'intérêt avec le projet, et nous sommes neutres, c'est-à-dire que nous n'avons aucun a priori favorable ou défavorable qui soit sur le projet. Nous ne nous prononçons pas sur le fond de ce

projet. Nous nous contentons de faire en sorte que la concertation se passe au mieux. Nous veillons donc au respect des principes que j'évoquais tout à l'heure :

- La transparence : on vous donne l'information que vous attendez, de façon concrète, transparente et compréhensible.
- L'équivalence, c'est-à-dire que tout le monde peut s'exprimer et tout le monde de façon égale. Il n'y a pas de voix prépondérante. Tout le monde a la parole sous le même prisme de l'argumentation. Nous souhaitons que toute prise de position soit argumentée, développée sur la base de fondements précis.
- L'inclusion, pour que tout le monde, y compris les publics un peu éloignés de la participation, puisse s'exprimer.

Nous sommes présentes ce soir, pour assurer le respect de ces principes.

Animateur : Merci pour cette présentation. Je vais vous rappeler, très vite, la concertation préalable. L'objectif de la concertation préalable vient d'être rappelé par les garantes, je ne vais pas passer beaucoup de temps dessus. L'important est bien de donner votre avis. On est là pour débattre de l'opportunité, des objectifs, des caractéristiques, des enjeux, des solutions alternatives, si vous en imaginez.

On est aussi là pour débattre des modalités d'information du public, après la concertation préalable ; c'est-à-dire qu'après la concertation, il y aura un bilan fait par les garantes et un rapport du maître d'ouvrage. Qu'est-ce qu'on fera après ? Donc, ce sont tous ces sujets qui sont mis au débat aujourd'hui avec vous.

Alors, le périmètre de la concertation, je vais très vite : le président l'a dit, c'est le périmètre de l'entente, c'est le périmètre de l'information. N'importe qui, n'importe où, peut venir participer à la concertation, qu'il d'habite sur ce territoire ou d'ailleurs, il n'y a pas de limite. C'est le périmètre sur lesquels l'information a été diffusée le plus largement, pour permettre au public de participer.

Il y a des outils, je les rappelle très rapidement.

- Il y a un site internet de la concertation, sur lequel vous pouvez vous renseigner sur le projet, sur lequel vous pouvez poser des questions et sur lequel le maître d'ouvrage a l'obligation de vous répondre. Il y a déjà des questions qui ont été posées, des réponses. Les questions sont publiques, les réponses sont publiques. Pendant toute la durée de la concertation, vous pouvez à n'importe quel moment poser une question : vous aurez, pendant la durée de la concertation, une réponse.
- Il y a un dossier de concertation, une synthèse.
- Vous les avez à l'accueil pour vous renseigner : des affiches, des panneaux d'exposition.
- Il y a un registre. Vous pouvez déposer des avis sur le site Internet mais sur les registres qui se retrouvent dans toutes les réunions et qui se trouvent dans les sièges sociaux de chacun des membres de l'entente.

Donc, il y a tout un dispositif de participation et on aura des temps de participation. Il y a des temps d'échanges. Il y a déjà eu quatre réunions qui se sont déroulées (on est à la quatrième réunion) : une réunion publique d'ouverture, deux réunions thématiques et ce soir, un atelier sur lequel on va plutôt parler de la prévention. Il y a d'autres ateliers :

- Le 4 octobre, à Panazol, on va parler des impacts du projet si ce projet se faisait.

- On a un atelier le 13 octobre qui va débattre de tous les scénarios (scénarios préférentiels, scénarios alternatifs).
- Puis, on a un atelier le 6 octobre, multithématique, à Guéret, où on parlera de toutes ces thématiques.

Enfin, il y a des rencontres de proximité. C'est important d'aller chercher. Vous, vous êtes venus, c'est très bien. Mais, il y a des gens qui ne vont pas forcément venir. L'important, c'est d'aller les chercher sur le territoire. Donc, on a un certain nombre de rencontres de proximité. Vous en avez la liste. L'objectif est d'aller rencontrer des gens, de leur poser des questions, de les faire s'exprimer sur la réflexion, sur le projet, dans des lieux publics pour les gens ont plutôt l'habitude d'aller pour leurs courses ou les études.

Et, il y aura une réunion de clôture qui sera le 20 octobre, à 18h30, à Limoges, au cours laquelle on fera un premier pré-bilan de la concertation sur ce qu'il s'est dit et les premières pistes de réflexion qu'a suscité la concertation.

Voilà pour la concertation et son organisation. Alors, maintenant, on va donner sur un temps limité, la parole à Mathieu JARRY de Limoges Métropole et à Emmanuel LATHIERE du Syded, pour une présentation du projet, que je leur demande assez courte. Je vous donnerai la parole dès la fin de la présentation.

Emmanuel Lathière : Bonsoir à tous, Messieurs-dames. Effectivement, quelques mots, cela va être assez rapide, notamment pour vous représenter l'entente intercommunale. Monsieur Auzemery l'a présentée tout à l'heure.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par cette entente intercommunale, qui est une structure sans personnalité juridique, qui a été créée en février 2020, par les trois entités publiques que sont Evolis 23, Limoges Métropole et le Syded. On est sur un territoire qui, à ce jour, représente à peu près 435 000 habitants de 183 communes. On est bien donc sur les deux départements que sont celui de la Creuse et celui de la Haute-Vienne. Comme l'avait évoqué également Monsieur Auzemery, à ce stade en tout cas, le périmètre d'Evolis est celui qui est le périmètre du syndicat actuel. Il y a une possibilité d'extension du périmètre d'Evolis 23.

Le contexte réglementaire et territorial des déchets : Vous le savez sans doute, aujourd'hui, le domaine des déchets est réglementé à deux niveaux, principalement au niveau de l'Union européenne et ensuite la France, comme les autres Etats européens, décline la réglementation européenne dans leur Etat. On a donc une dynamique réglementaire ; dynamique dans le sens où il y a beaucoup de réglementations qui évoluent très fortement, très rapidement, dans le domaine des déchets. Une dynamique réglementaire en faveur de la prévention, de l'économie circulaire et de la valorisation des déchets.

Aujourd'hui, très clairement, l'Union européenne a, depuis la fin des années 2000, mis en avant la prévention des déchets. Vous verrez tout à l'heure cette thématique puisque nous allons beaucoup parler de prévention des déchets. C'est notre activité quotidienne, que ce soit pour Evolis 23, pour Limoges Métropole ou pour le Syded.

Dès lors que l'on a des déchets qui sont créés, on descend sur l'échelon inférieur, celui du réemploi. C'est un déchet pour une personne, pour un usager ; mais quand on parle de réemploi, de réparation, de réutilisation et bien cet objet que l'usager ne souhaite plus utiliser peut être considéré comme une ressource pour quelqu'un d'autre. C'est le deuxième niveau dans la hiérarchie des modes de traitement.

Ensuite, classiquement, sur les modes de traitement des déchets : Que ce soit pour le recyclage (par exemple des emballages du verre ou des papiers cartons), pour la valorisation énergétique (avec par exemple la Centrale Energie Déchets puisqu'il y a déjà de la production de chaleur), et, en dernier ressort, pour le mode le moins prioritaire, le stockage des déchets (déchets inutiles qui, comme on l'a rappelé tout à l'heure, sont aujourd'hui stockés sur Alvéol dans le nord du département de la Haute-Vienne).

Donc, très forte dynamique réglementaire, beaucoup de textes législatifs assez régulièrement qui sortent. La dernière grande loi, en matière de déchets qui met en avant la prévention, la lutte contre différents gaspillages, c'est la loi Agec de février 2020 qui contraint à mettre en œuvre des actions publiques pour permettre aux usagers, et à l'ensemble des usagers, de leur permettre l'utilisation des biodéchets d'ici fin 2023. L'échéance est très rapide.

Au-delà des textes législatifs, aujourd'hui, depuis la loi Notre, ce sont les régions qui ont la compétence « planification des déchets ». Jusqu'à présent, c'étaient les départements. Pour la Nouvelle-Aquitaine, le Plan régional de prévention des déchets, a été adopté en octobre 2019. C'est aussi pour nous un cadre de proximité, dans lequel nous devons intégrer nos actions. Dans les grands principes que contient ce plan, il y a la diminution de la quantité de déchets ménagers. Bien entendu, c'est repris des textes législatifs. Également, moins 50 pourcents de déchets en stockage d'ici à 2025. 2025, c'est pareil, c'est demain. Et, il y a très explicitement, l'orientation pour favoriser la valorisation énergétique, sans augmentation de capacité, puisqu'en Nouvelle-Aquitaine, nous avons suffisamment d'exutoire à l'heure actuelle.

Rapidement, sur la situation concernant le traitement des déchets en ville, en Creuse. La Centrale énergie déchets est un équipement toujours existant ; qui est vieillissant mais toujours en fonctionnement bien qu'en fin de vie, on va dire. Il sera obsolète en 2030. On a quelques années pour encore bénéficier de l'équipement.

Par contre, sur notamment la partie Creusoise, il y a eu, pour les collectes Evolis 23, la fermeture de leurs installations de stockage en 2018. Et il y a, aujourd'hui, un certain nombre d'ordures ménagères résiduelles du département de la Creuse qui vont dans d'autres départements et d'autres régions. Vous voyez, soit dans l'Indre par exemple, ou dans l'Allier. Tout cela ne sera très rapidement plus possible, en application des fameux plans régionaux de prévention et de gestion des déchets. Globalement, pour faire simple, chaque région détermine, et a considéré, que l'ensemble des déchets devait être traité dans ses propres frontières administratives.

Dernière installation de traitement existante : c'est le stockage dont on a parlé. La fin de l'exploitation est prévue pour 2039.

On va rentrer maintenant dans le cœur même du projet qui vous est présenté et qui est proposé au débat. Il y a quatre enjeux qui sont retenus pour assurer l'avenir des déchets en Haute-Vienne et en Creuse. Tout d'abord, une nécessaire autonomie du territoire en matière de traitement ; c'est-à-dire que sur les deux départements, il y a les équipements qui vous permettent de pouvoir prendre en charge les différentes typologies de déchets. L'idée, en effet, c'est de ne pas faire des centaines, voire plus parfois, de kilomètres à des déchets pour une solution de traitement. Il s'agit d'être en adéquation avec l'ensemble des textes réglementaires. On l'a dit, ils sont nombreux. Il s'agit aussi de rentrer typiquement dans les priorités de la transition énergétique et également, bien entendu, de rechercher l'excellence technologique, d'avoir un futur équipement qui soit à la pointe de la technologie.

Parmi les différents scénarios qui sont présentés dans le document que vous avez, le document de synthèse ou le rapport complet, il y a un scénario dit préférentiel qui a été mis en avant, qui est

préparé, travaillé par le maître d'ouvrage. Il s'agit pour celui-ci de construire une nouvelle unité de valorisation énergétique. On ne parle plus de centrale énergie déchets mais d'une unité de valorisation énergétique, en contrebas de la parcelle existante, donc sur le même site. Vous avez la cartographie, avec le carré rouge qui représente l'unité actuelle et le point rouge en dessous qui est la même parcelle. Ce serait au nord que pourrait être située la future usine. L'autre opportunité à travers ce scénario préférentiel, ce serait de pouvoir créer un troisième réseau de chaleur, qui desservirait notamment le centre-ville de Limoges, pour un peu plus de 15 000 habitants, ou un peu plus, en production de chaleur. C'est le scénario de préférence, préférentiel.

Il y a d'autres scénarios qui ont été bien sûr étudiés, analysés, et qui sont également présents dans les différents documents. Des scénarios alternatifs qui consisteraient, pour le premier d'entre eux, à ne rien faire. Sauf que, aujourd'hui, ce n'est pas possible en théorie, ou en tout cas, cela serait difficilement possible de trouver d'autres exutoires puisque la centrale énergie déchets à une fin de vie prévue pour 2028 à 2030.

Un scénario alternatif qui concernerait également le dimensionnement de l'installation. Cela a été dit par le Président Auzemery, c'est l'un des enjeux forts : le dimensionnement de cette future solution. Donc, bien des scénarios alternatifs sont possibles. Vous en avez trois qui sont présentés dans le document.

Des scénarios alternatifs également liés à la localisation de l'installation. On serait plus sur le scénario dit préférentiel avec une création sur la même parcelle d'une nouvelle unité.

Il y aurait aussi, bien entendu, la possibilité malgré tout de moderniser l'existant ou de construire à neuf. Mais là aussi, ce sont des scénarios qui ont été étudiés. Quand on parle de coût de ces équipements là, ce n'est pas forcément le meilleur parti qui se présente à nous.

Et d'autres scénarios alternatifs considèrent le bois comme une source d'énergie pour ce fameux troisième réseau de chaleur.

Voilà les principaux éléments du projet et je passe la main à Mathieu.

Mathieu JARRY : Bonsoir à tous. L'atelier de ce soir porte effectivement sur le dimensionnement de l'éventuel outil et la prévention. Pour le dimensionnement, on a fait apparaître cinq thématiques.

1. L'évolution démographique en 30 ans. Quand on parle d'un équipement de traitement, on est bien sur une échéance à 30 ans. Il faut bien l'avoir en tête
2. L'acceptabilité sociale.
3. Les résultats des politiques de réduction des déchets en 30 ans : on reviendra sur les détails, côté prévention.
4. La solidarité, la coopération entre territoires. Et derrière cette question : quel est le périmètre de cette installation (qui fait d'ailleurs écho à l'acceptabilité sociale) ? Si on fait un périmètre extrêmement élargi et que je suis provocateur, on va chercher la Charente et la Vienne, ce qui n'est pas le cas dans le projet. Mais effectivement, la solidarité, la coopération ont été vues par nos élus et elles s'entendent avec les trois entités et les deux départements de la Haute-Vienne et la Creuse.
5. Le type de contrat d'exploitation (je ne vous présente pas dans le détail, c'est un peu technique).

Vous avez ces cinq des thématiques et on va voir en détail l'évolution démographique démographique à 30 ans et les politiques de réduction des déchets.

Sur l'évolution démographique par rapport aux différents scénarios, on s'appuie sur les chiffres de l'Insee qui fait des projections à très long terme sur les départements. C'est la courbe bleue où l'on a la somme des trois territoires (Limoges Métropole, le Syded et Evolis 23) dans sa configuration élargie, pratiquement l'ensemble de la Creuse. Dans ce scénario bas, l'Insee projette une perte de population sur le territoire.

A l'inverse, vous avez le scénario haut, où l'Insee (qui ne prend pas trop de risques : soit très bas, soit très haut) projette beaucoup de population sur le territoire. Puis, on a fait un scénario moyen avec la moyenne entre le bas et le haut. C'est le scénario vert, corrélé parce qu'on a regardé sur les données 2020 et 2021 en faisant la moyenne, la situation était plus haute que ce que l'on a aujourd'hui. Donc, on a appliqué un petit coefficient de modération pour arriver un petit peu plus bas. Pour faire simple, on le verra après, on a bien ces hypothèses-là : scénario haut, scénario médian, scénario bas.

Deuxième point important : la prévention et la réduction des déchets. Le projet, en tout cas le scénario privilégié, prévoit une diminution de tonnage de 90 kilos par habitant et par an, entre 2010 et 2030. Cela veut dire que c'est un ratio de 154 kilos par habitant et par an d'ordures ménagères résiduelles. On est bien sur ce flux là et on va regarder d'une autre manière : il va falloir qu'on fasse une économie dans les 8 ans qui arrivent de plus de 21 000 tonnes. Une autre manière de le dire : les efforts qu'on a fait, en moyenne sur l'ensemble du territoire, pendant les douze dernières années, il va falloir le faire sur les huit prochaines années.

Si on regarde l'état des lieux entre Limoges Métropole, Syded et Evolis 23, vous avez des chiffres différents. Les territoires ne sont pas tout à fait les mêmes, c'est important de le dire, notamment sur Limoges Métropole, territoire urbain : les performances sont plus élevées sur ce territoire. On a plus d'administrations publiques, plus de commerçants, plus d'industriels, qui sont collectés par le service public. En le ramenant au nombre d'habitants, cela fait des tonnages plus importants.

Juste pour cette première information, il y a déjà eu des efforts de prévention, de tri des déchets. Vous voyez, sur l'ensemble du territoire, c'est moins 20 % en deux ans avec des variations différentes. Evolis 23, -30 %. aussi. Syded, -28 %. Limoges Métropoles, -10 %. Avec notamment pour Evolis 23 et le Syded, on y reviendra en détail tout à l'heure, le fait d'avoir mis en place une tarification incitative.

Si on regarde les comparaisons nationales, dans la colonne 2019, Urbain (territoire qui correspond à Limoges Métropole), la moyenne française en 2019 était à 263 kilos par habitant et par an. Nous ne sommes pas les meilleurs, il y en a des meilleurs que nous mais nous ne sommes pas du tout les plus mauvais à Limoges Métropole. C'est encore plus vrai pour le Syded et Evolis 23. Le Syded 87 : sur la ligne mixte, à dominante rurale (c'est une classification de l'ADEME), la moyenne française est à 213 où aujourd'hui le Syded est à 181. Le Syded a de l'avance. Evolis 23 qui est rural avec ville centre : moyenne française de 203 kilos par habitant par an et Evolis 23 est à 147 kilos.

Les trois territoires sont en avance sur la prévention des déchets par rapport aux moyennes françaises. Si on regarde les projections qu'on a imaginées dans le scénario préférentiel, avec de la prévention, je propose qu'on s'arrête notamment sur la colonne 2030 : Limoges Métropole s'est fixé un objectif à 180 kilos (c'est-à-dire un effort de 18 pour cents de réduction de déchets à faire), le Syded et Evolis 23 se sont fixé un objectif de 135 kilos. Donc, il y a encore effectivement à aller chercher de la performance : avec le Syded, cela ferait moins 25 pour cents, et pour Evolis 23, moins 8 pour cents ; mais attention Evolis 23, dans son périmètre actuel, a déjà fait beaucoup d'efforts, ils y sont presque. Ils y arriveront. Evolis 23, avec le périmètre élargi des autres communautés de communes, qui n'ont

pas fait ou pas encore suffisamment d'efforts de prévention, aura plus de difficulté à atteindre cet objectif. En tout cas, cet objectif de 135 kilos sera très ambitieux.

Nous avons fait entre 2010 et 2021 sur notre territoire moins 20 pour cents de réduction des ordures ménagères résiduelles. Nous devons encore faire moins 20 pour cents. Voilà ce qui est proposé dans le scénario préférentiel : comment y arrive t-on ? Les trois entités ont mis en œuvre, déjà depuis de nombreuses années, des plans des programmes locaux de prévention et de réduction des déchets. On a différents axes et on se retrouve avec les trois entités sur les mêmes axes : la lutte contre le gaspillage alimentaire, le tri à la source des biodéchets, la valorisation in situ des végétaux en déchèterie, le réemploi, la consommation plus sobre et responsable, le soutien aux initiatives autour de l'économie circulaire et l'animation scolaire grand public. On pourra y revenir en détail. En tout cas, on se retrouve tous les trois sur cette thématique-là, avec les résultats que vous avez vus juste avant.

Un focus sur l'exemplarité, notamment la tarification incitative. Evolis 23, sur l'entièreté de son territoire et du périmètre aujourd'hui, a basculé sur la tarification incitative et on a vu les résultats concrets et efficaces sur cette réduction des ordures ménagères résiduelles ; peut-être qu'Emmanuel en dira un mot.

Emmanuel LATHIERE : Oui, simplement un mot. Effectivement, à l'opposé d'Evolis 23, le Syded ne gère pas la compétence collecte d'ordures ménagères. Donc, ce n'est pas le syndicat qui exerce cette compétence, ce n'est pas le syndicat qui gère la taxe ou la redevance d'ordures ménagères : ce sont les communautés de communes qui adhèrent au Syded. Donc effectivement, c'est pour cela que vous voyez ~~qui vous voyez~~ qu'à l'écran, il y a un déploiement progressif de la tarification incitative sur le territoire du Syded. On sera au 1^{er} janvier 2023 à 90 000 habitants qui seront couverts en redevance incitative, c'est à dire quasiment 54 pourcents de la population totale. C'est un objectif. On le voit bien. On a d'autres collectivités adhérentes qui, de toute façon, travaillent en ce moment le sujet du passage à la tarification incitative. Donc, à terme, comme le Président l'avait indiqué tout à l'heure, on sera sans doute sur une couverture proche de 100 pour cents dans quelques années.

Mathieu JARRY : Pour Limoges Métropole, nous ne sommes pas encore à la tarification incitative. Dans nos territoires urbains, il y a plus de difficultés. Cela ne veut pas dire qu'on va fermer la porte sur l'incitativité. Pour ceux qui connaissent, on déploie l'incitatif sous toutes ses formes.

Nous avons par exemple un test de communication incitative en 2025 auprès de 30 000 usagers. Les bacs seront pucés et quand nous les collecterons, nous ferons des comptages, comme c'est fait avec la tarification incitative. On n'ira pas jusqu'à une tarification incitative, on enverra les informations à l'utilisateur. C'est déjà le cas aujourd'hui, l'ensemble du parc que nous équipons, nouveau bacs ou conteneurs enterrés, ont les prédispositions et les puces en vue d'une tarification incitative, si on n'arrivait pas à nos objectifs. On est également dans cette dynamique de l'incitativité.

Concrètement, comment cela ressort sur le dimensionnement imaginé ? Il y a trois scénarios sur le dimensionnement. Le dimensionnement, ce sont uniquement les tonnages qui vont rentrer sur cet éventuel futur équipement. Vous avez le scénario mini qui prend en compte les objectifs de prévention que je vous ai présentés : les 180 kilos pour Limoges Métropole et les 135 kilos pour Evolis et le Syded. On a des déchets, dits tiers, liés aux activités, que ce soit les refus de tri du centre de recyclage, des déchets d'activités économiques présents sur le territoire ou des DASRI banalisés (ce sont des déchets d'activités de soins à risque infectieux qui sont collectés et prétraités au CHU de Limoges : on va les stériliser pour qu'ils ne soient plus dangereux et qu'ils puissent venir sur un équipement comme celui-ci) et, dernière ligne, les incinérables-déchèteries dans ce scénario mini à zéro. Aujourd'hui, les

encombrants qu'on ne sait pas trier sur une déchetterie partent en enfouissement sur le site Alvéol. On imagine, éventuellement, dans le futur, dans les années à venir, qu'une partie de ces déchets, qui partent en enfouissement, aurait un pouvoir de brûler et on pourra récupérer l'énergie. Cela serait plus avantageux d'utiliser cette chaleur plutôt que de les enfouir. En tout cas, dans le scénario 2030, on a déjà ce flux de déchets à traiter dans un autre exécutoire. A réfléchir. Ce variant est à zéro et on arrive du coup à un dimensionnement à 95 000 tonnes. Je ne l'ai pas dit, la centrale énergie déchets accueille aujourd'hui 98 000 tonnes par an et elle a une autorisation préfectorale à 110 000.

Si on passe sur le scénario privilégié, on est toujours sur les mêmes objectifs de prévention, les mêmes objectifs ambitieux. Nous sommes sur la population, au scénario moyen, légèrement pondérée et cela augmente les tonnages. Vous trouvez la dernière ligne « incinérables-déchèteries » qui apparaît à 12 000 tonnes, ce qui ferait un scénario à 107 000 tonnes au total.

Le scénario maxi 2050 est un scénario un peu provocateur. On ne souhaite pas y aller, mais on est parti sur l'idée qu'on faisait aucune prévention et qu'on s'arrêterait aux performances d'aujourd'hui ; ce qui n'est absolument pas le cas, ce qui n'est pas prévu. Mais on voulait faire la démonstration quand même d'une absence de prévention. On est parti sur la projection de l'Insee très haute. On retrouve également les 12 000 tonnes « incinérables-déchèteries », avec 142 000. Voilà les ordres de grandeur et je vois que le chronomètre est dépassé. Je m'arrête.

Animateur : Avant de passer aux regards croisés, on a parlé tout à l'heure de la tarification incitative et de ses apports, puis des mesures de prévention. Par rapport à ce que vous avez entendu, avez-vous de premières réactions, des questions à la fois sur les scénarios et sur les hypothèses? N'hésitez surtout pas, c'est le moment de poser des questions.

Participant : Bonsoir. Moi, j'ai juste eu une petite réflexion à propos de la tarification incitative. Cela fait un peu penser aux caméras de vidéosurveillance qui sont devenues des caméras de vidéoprotection. Parce que pour beaucoup de gens, ce n'est pas incitatif, c'est quand même un peu punitif. Ce sont aussi des réflexions que l'on entend.

Animateur : Peut-être que, sur des territoires qui ont mis la tarification, on y reviendra tout à l'heure avec d'autres intervenants, mais peut être sur les territoires qui l'ont mis en place : Est-ce que c'est vécu comme une tarification punitive ?

Vincent FORTINEAU Je ne peux pas répondre pour tous les usagers, ce n'est pas l'objectif. C'est particulièrement perturbant dans les premières années parce qu'on change le mécanisme entre une tarification classique, une tarification statique. C'est beaucoup de bouleversements dans la facturation et dans les services assurés. L'objectif, vraiment, est de faire passer un signal « prix », ce n'est pas de punir l'utilisateur ; c'est vraiment de faire prendre conscience du coût que représente la gestion des déchets et. Par exemple, sur notre territoire Evolis 23, l'idée est de dire : ce que vous paierez quand vous sortirez votre bac, c'est exactement ce que cela coûte à la collectivité quand on devra faire traiter le contenu du bac. Donc, ce n'est pas du punitif, c'est vraiment faire passer un message.

Animateur : Est ce qu'il y a d'autres remarques sur cette question-là ?

Participant : Je représente une association de défense des usagers des services publics. L'évolution incitative, on peut la voir de différentes manières. Effectivement, quand on est en ville, il y a des bacs, etc. Par contre, dans les villages, c'est autre chose. Notamment, je pense aux personnes âgées qui rencontrent, et qui vont rencontrer, d'énormes difficultés. Il y a vraiment le milieu rural et il va être pénalisé.

Participant : Sur la même question, je vais vous expliquer comment nous faisons, nous, dans le hameau de Chez Boisseau, pour trier nos déchets. Nous apportons nos trois sacs différents (puisque nous ne mélangeons pas le papier et les emballages, contrairement à Limoges), nous prenons notre voiture, nous allons au camping de Morterolles (puisque c'est le seul point d'Eco bac) et nous devons, en particulier pour les emballages, les sortir un par un et les mettre à l'intérieur de l'éco bac qui a une ouverture comme ceci. Donc voilà, ce n'est pas forcément très incitatif : on a les mains sales, etc. A Limoges, en prenant l'ascenseur, on descend de l'appartement, on a le bac avec les emballages et les papiers, on soulève le couvercle et on remonte à l'appartement. Donc, effectivement, c'est beaucoup plus difficile en ruralité.

Animateur : Sur cette question-là, Vincent, Mathieu ou Emmanuel ? Sur la difficulté ou la différence de traitement en milieu rural et en milieu urbain.

Emmanuel LATHIERE : Effectivement, vous avez raison, Madame. Sur le territoire du Syded, on est sur de l'apport volontaire : il faut faire la démarche volontaire d'aller amener ses déchets recyclables sur un point de collecte. Je dirais tout simplement que c'est, d'une part un héritage historique depuis que le geste de tri sélectif a été mis en place en 1997 : c'est cette organisation qui a été donc souhaitée et mise en œuvre. Vous êtes, les usagers, assez nombreux à vous questionner sur l'avenir de ce système de collecte des emballages recyclables, et c'est à juste titre. C'est fort légitime. Je pense au Président mais, effectivement, on va lancer une étude sur l'évolution potentielle de ce service.

Maintenant, il faut savoir que si le service devait évoluer, pour revenir en porte à porte, comme à Limoges Métropole, c'est un cout de collecte qui ne sera pas le même que celui d'aujourd'hui. Aujourd'hui, on va dire que les collectivités, que nous représentons en matière de déchets, sont dans une situation budgétaire qui n'est pas simple. Quand on met en place ou quand une collectivité met en place sa tarification incitative, ce n'est pas pour punir l'utilisateur, mais pour limiter, de notre côté et pour que des hausses importantes ne soient pas répercutées sur l'utilisateur,. Donc, on est dans cette réflexion globale en matière de déchets. Aujourd'hui, on est sans doute à un tournant et une évolution importante est à venir de l'organisation du service public. Donc, on est en train de réfléchir à l'évolution du service. Mais si cela devait se concrétiser, il faut savoir que cela pourrait avoir un retour important pour l'utilisateur final.

Animateur : On prend une dernière question et puis on va donner la parole à un de nos intervenants qui va alimenter le débat ; puis on reviendra vers vous.

Participant : Je voudrais parler d'un tout petit territoire rural et ses remontées de terrain au bout de deux ans. Nous pensons que la philosophie est bonne, il n'y a pas à la remettre en question ; mais c'est vécu de la façon suivante. L'été, comme la collecte a lieu tous les quinze jours, il y a un problème de nuisances pour les raisons que vous imaginez, - les odeurs, etc. Comme quelqu'un disait tout à l'heure, c'est vécu un peu comme une pénalisation. En ce sens que malgré les efforts, les coûts ne font que s'envoler.

Vincent Fortineau : Sur les couts, effectivement, la tarification incitative, c'est un outil qui est mis en place pour passer un signal « prix » auprès des usagers pour les inciter à réduire les quantités de déchets. On voit que ça marche, donc ça permet de réduire les quantités, donc de compenser. Et c'est seulement, malheureusement, pour partie toutes les hausses de prix qui s'exercent par ailleurs sur le système de gestion des déchets. Emmanuel l'évoquait : on est dans un schéma de renforcement permanent des normes qui coûte de plus en plus cher avec beaucoup de fiscalité en hausse croissante. Malheureusement, la réduction des tonnages n'est pas en capacité d'absorber totalement les hausses

de coûts qui surviennent par ailleurs. Donc, c'est un peu qu'on ne peut que le regretter, mais c'est un état de fait. Pour ce qui est de la fréquence de quinze jours pendant l'été, qui peut être vécue comme une punition ou comme une difficulté, c'est très disparate le territoire. On a des usagers qui s'en plaignent. Il y en a aussi 70 pourcents qui ne sortent pas leur bac à tous les passages en été. Donc, on passe tous les quinze jours mais il y a quand même des usagers qui ne les sortent pas à tous les passages. Pour eux, cela doit leur convenir et il y a des systèmes d'apport volontaire où quand on a un sac qui sent vraiment mauvais, on peut se déplacer, l'apporter. Malheureusement, pas de solution idéale, mais c'est un compromis entre ce qu'il est raisonnable de supporter financièrement et la qualité du service.

Animateur : Je vous propose de passer la parole à Sylvie COURBET, consultante associée chez Citexia. Donc, une dizaine de minutes, sur la tarification incitative, avantages et inconvénients. Voilà, je vous laisse le micro et on revient vers la salle.

Sylvie COURBET : Bonsoir à tous. Sylvie COURBET. J'ai créé Citexia il y a une dizaine d'années pour me spécialiser sur les questions de relations entre collectivités/usagers autour de la tarification des services publics. Et donc je travaille sur le sujet de la tarification incitative et du financement de la gestion des déchets en général. Depuis 2003 j'ai eu l'occasion de réaliser, pour le ministère de l'Environnement, un bilan des premières collectivités en matière de tarification incitative, qui a été à l'origine de toutes les évolutions réglementaires sur la tarification incitative, et notamment du Grenelle de l'environnement en 2009, qui a mis ce sujet sur la table. Cela fait bientôt une vingtaine d'années que je suis des territoires, soit en direct, soit pour le compte de l'ADEME, sur ces questions de l'évolution du financement de la compétence déchets.

Pour rebondir sur ce que vous disiez, il faut savoir que la tarification incitative est un moyen de payer les déchets. Peut-être que la base dont on devrait parler, c'est que les déchets ont un coût. Aujourd'hui, la gestion des déchets en France, en moyenne, c'est plus une centaine d'euros par habitant. Donc, on voit bien que les ménages ne font pas tous un habitant : pour un foyer moyen, on est sur des factures autour de 200 €. C'est une moyenne nationale et bien évidemment des choses assez différentes selon la quantité de services qui est apportée. On peut avoir des bornes où l'on se déplace pour apporter des déchets dans les emballages où le coût du service, la facture finale pour l'utilisateur est moins chère que d'avoir des collectes en porte à porte. Les coûts, c'est un compromis à faire de savoir est ce que on veut payer un peu plus cher pour avoir ce confort de service ou est-ce que, pour payer moins cher, on est prêt à se déplacer. Ce sont des arbitrages qui font à l'échelle des collectivités. Mais ce qu'il faut bien avoir en tête, c'est que sur la gestion des déchets, on est sur un service qui est complexe. La collecte des ordures ménagères résiduelles, qui ira à l'unité de valorisation énergétique, on collecte des emballages, du verre ou des choses qui vont en déchetterie. On accompagne les usagers sur le compostage. Il y a des animations qui sont faites dans des écoles, etc. Tout coûte aujourd'hui. Dans les déchetteries, on a l'impression que parce qu'on se déplace et qu'on amène des déchets valorisables, cela devrait être peu cher. Mais aujourd'hui, les déchetteries, c'est entre 25 et 30 pour cents du budget déchets des collectivités. Pour des ordures ménagères, on est, sur le territoire, entre 25 et 50 pour cents. Pour les emballages entre 10 et 20 pour cents.

Le point important est qu'on est sur un service qui est cher et, donc, sachant que toutes les composantes coûtent et que les ordures ménagères c'est moins de 50 pour cents du coût, faire moins d'ordures ménagères résiduelles donc deux fois moins de déchets ne fait pas baisser deux fois la facture, parce qu'il y a tout le reste qui reste. On est aussi sur une organisation qui fait queVous disiez que 70 pourcents des gens ne présentent pas leur bac toutes les deux semaines ...sauf qu'il faut quand même que le camion passe toutes les deux semaines et il y a également des charges.

C'est difficile de faire un lien direct entre l'effort qu'on fait et l'évolution de la facture, sachant qu'on est en plus dans un contexte, et cette année c'est le « pompon », vous avez une augmentation du carburant que l'on subit, y compris le service de collecte qui tourne avec du carburant. On a le contexte international qui fait que les prix de vente de matières premières, sur lesquels il y avait quelques recettes qui arrivaient sur les services qui ont baissé. Il y a une taxe de l'Etat qui vient se rajouter à toutes les tonnes d'ordures ménagères résiduelles qui restent et qui va continuer à augmenter jusqu'en 2025. Donc, on est malheureusement dans une situation où on ne peut pas promettre des baisses de facture. Mais je suis bien d'accord avec vous : c'est toute la difficulté du message. On est dans une situation où on a besoin de faire moins de déchets parce qu'il y en a trop et qu'il a des enjeux environnementaux très forts. Faire moins de déchets n'est pas nécessairement synonyme de baisse de facture. C'est toute la difficulté. Par contre, en faire autant, on est sûr, c'est synonyme d'augmentation, il n'y a aucun doute sur la question. En termes de d'explication des politiques publiques nationales sur les déchets, c'est assez complexe.

Je reviens sur mon sujet : le financement de la gestion des déchets. Historiquement, en France, il a deux formes :

Soit on paye via une redevance, un système comme la facturation de l'eau potable et de l'assainissement. C'est à dire que chaque abonné du service paye un forfait annuel, puis à la consommation en fonction du nombre de mètres cubes qu'il va consommer. Donc cela existe dans les déchets : il y a des territoires qui font des redevances, je ne sais pas s'il y en a ici. Je pense que Syded était dans ce cas de figure là. Donc, il y a un montant pour un habitant deux habitants, trois habitants ou plus.

Il y a des collectivités qui considèrent qu'il pourrait y avoir un enjeu à facturer vraiment en fonction de la production de déchets. C'est là qu'est née la redevance incitative. Les premiers territoires étaient Besançon en 1999. Mettre en place une redevance incitative, c'est facturer un abonnement au service, qui est assez important parce que cet abonnement doit couvrir les déchetteries, le coût résiduel des emballages, le coût du verre, tous les travaux que les collectivités mènent sur la prévention. Et à côté, il y a une part variable en fonction des quantités d'ordures ménagères résiduelles produites. Si tu fais plus d'ordures ménagères que moi, si tu présentes plus de déchets à la collecte, tu paieras plus cher que moi. C'est le concept.

L'autre mode de financement historique de la gestion des déchets, c'est la TEOM, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, La TEOM, c'est un impôt. Et cet impôt est sur le foncier bâti, facturé aux propriétaires. Il n'a aucun lien avec la production de déchets. Vous avez un garage de jardin, vous payez la TEOM sur le garage ; même chose pour un parking. Donc, c'est tout le foncier bâti qui paye de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, aucun rapport avec la production de déchets. Quand on passe d'un système à l'autre, on change complètement la manière de payer le service. Il y a de très grosses variations de factures qui peuvent avoir lieu pour les usagers. Des gens qui étaient en TEOM qui passent en redevance incitative peuvent avoir leur facture qui augmente, alors que des voisins verront leur facture diminuer. Il se passe tout et tout et n'importe quoi. C'est aussi un changement qui n'est pas simple à accompagner puisque, je pense que, si on faisait un tour de table sur la facture que vous payez au titre de la gestion des déchets, je doute que beaucoup d'entre vous sachent combien ils payent de TEOM, et on aura une diversité de montants absolument « dingue » entre 60 € et 300 € ; alors que potentiellement les quantités de déchets sont extrêmement similaires.

On a donc ces deux modes de financement, la redevance ou la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Il y en a un autre qui est très peu pratiqué, c'est le budget général. C'est le fait de payer avec les impôts locaux, en général. Depuis le Grenelle de l'environnement, on a constaté que quand il

y avait ce signal « prix », les gens se mettaient à écouter le message de tri et de prévention apportés par les collectivités. C'est que les outils étaient là mais à ce moment-là, il y avait un groupe de facteurs incitatifs et la menace de payer plus cher. Je pense que le terme incitatif dessert fortement cette pratique parce qu'il vend monts et merveilles et chacun met ce qu'il veut derrière. Les collectivités l'ont utilisé au départ pour inciter à mieux trier. Mais moi, usager, je le reçois et me dis : « Chouette, je vais payer moins cher ». Sauf que non. Si avec la taxe d'enlèvement des ordures ménagères aujourd'hui, tu payes 60 € alors que tu as trois enfants alors le cout est plutôt 300 € pour une famille, tu vas payer plus cher. C'est vraiment tout le sujet de cette évolution du mode de financement.

Mon propos aujourd'hui, c'est de vous dire que ça marche, quand on met en place ce type d'évolution du financement, soit associée à une redevance, soit associée à une taxe. Les gens bougent, ils changent de pratiques. Les variations de quantité de déchets sont vraiment impressionnantes. Il se trouve que je réalise pour l'ADEME, en ce moment, le bilan des collectivités en tarification incitative au 1^{er} janvier 2021. Vous en avez la primeur. Ce n'est pas encore publié mais l'ADEME m'a donné l'autorisation de partager avec vous quelques éléments de ce bilan.

Aujourd'hui, c'est 200 territoires qui ont fait le choix d'une tarification incitative en France pour un peu plus de 6 millions d'habitants. Il faut savoir que ces territoires sont en très grande majorité ruraux. Alors, dans notre jargon, vous avez du rural avec centre et du rural dispersé. Le bleu ciel, c'est du mixte à dominante rurale. Donc, on reste même sur des territoires où il y a peu de villes, parce que c'est beaucoup plus facile de savoir qui est usager du service public pour assurer une facturation quand on est face à un pavillon, que quand on est face à un immeuble. Donc, il y a peu de territoires urbains. Là, vous avez l'état du déploiement en France, sachant que ce sont des modes de financement qui sont beaucoup développés dans l'Est et dans l'Ouest, donc Alsace-Lorraine, Pays de la Loire et aussi en Bretagne. En termes de résultats, attention, je vous explique comment cela se lit. Ce sont des boîtes à moustaches. Vous avez les différents flux de déchets que gèrent des collectivités : ordures ménagères résiduelles (emballages papier des bacs jaunes), les déchets qui sont collectés sauf les déchetteries, les déchetteries et, à la fin, tous les déchets y compris les déchetteries.

Ce qui nous intéresse dans le cas présent, c'est surtout ce qui se passe sur les ordures ménagères résiduelles. Sur les OMR, on est dans une situation qui est très diverse, c'est à dire que à la fois, c'est hyper – Chaque bulle verte, c'est une collectivité. Elles sont toutes positionnées en fonction de leur résultat. Vous avez vu les résultats ? Dans le monde des déchets, on les apprécie en kilogrammes par habitant et par an. La bulle orange au milieu, c'est la moyenne. La séparation entre gris clair et gris foncé, c'est la médiane. J'ai 50 pour cents des collectivités qui sont au-dessus, 50 pour cents des collectivités qui sont en dessous. A l'intérieur de cette boîte grise, j'ai 50 pourcents des collectivités au-dessus. Ce qui est intéressant, c'est de s'intéresser aux moyennes. On est sur une moyenne d'OMR de 132 kilogrammes par habitant et par an ; alors que si je regardais la moyenne de la production de déchets en France, on est autour de 240/250. On est quasiment à deux fois moins sur les territoires qu'on choisit ce mode de financement. Donc effectivement, c'est un outil de mobilisation des habitants qui est hyper fort. Pareil sur les emballages papier. Si j'additionne avec le vert, je suis à 105 kilos de flux recyclables collectés sur ces territoires en moyenne, alors qu'au niveau national, on est plutôt autour de 80/85.

Il se passe vraiment des choses très intéressantes quand on utilise ce mode de financement. Par contre, ce qu'il faut savoir, c'est la diapo d'après, c'est que cela ne marche pas partout pareil. Comme je le disais tout à l'heure, je faisais le lien avec la facture de l'eau : j'ai un usager qui a un compteur, je regarde comment il utilise les déchets et je le facture. En tarification incitative, je mets en place un compteur à déchets et je facture derrière. Mettre un compteur à déchets avec le bac sur une maison, c'est hyper simple. Quand on est sur un immeuble, c'est un peu plus compliqué. Soit on doit aller

développer des systèmes avec contrôle d'accès par badge. Ou alors il faut considérer que l'abonné, ce n'est pas l'appartement, c'est l'immeuble et cela marche aussi. Mais du coup, on voit bien qu'on va avoir en milieu urbain des difficultés qu'on n'a pas en milieu rural, et une relation directe avec l'utilisateur moins forte. Ce qui fait que vous avez toujours le ratio ordures ménagères résiduelles décomposées entre l'urbain, les milieux mixtes et les milieux ruraux. En mixtes/ruraux, je tourne autour de 120 à 130 kilos par habitant et par an. Par contre, en milieu urbain, j'ai des performances bien au-delà, autour de 180 kilos par habitant et par an. Ce qui me fait dire donc avec un regard extérieur, si vous l'autorisez, que votre objectif de 180 kilos par habitant et par an sur la métropole de Limoges est un objectif ambitieux et que n'atteignent pas aujourd'hui des territoires en tarification incitative.

Ceci étant dit, tous les territoires qui sont là, y compris celui qu'on pourrait trouver, même très mauvais à 240 kilos là-haut, Et bien c'était pire avant. Il y a eu une baisse de l'ordre de 20 pour cents par rapport à la situation précédente. Il faut vraiment être vraiment conscient de cela. Tout le monde ne part pas du même endroit et les périmètres du service public ne sont pas les mêmes selon les territoires. On va avoir des ratios élevés si on prend en charge les déchets des professionnels. C'est facile, par exemple, quand il y a des villes qui font cela et qui refusent tous les déchets des pro et peuvent afficher des ratios plus bas d'un point de vue facial. Cela ne veut pas dire que les déchets des professionnels derrière sont gérés correctement avec des actions de prévention pertinentes.

J'avais un dernier point, pour illustrer ce sujet. Il faut être conscient des limites de l'habitat collectif dans la gestion des déchets. Ce graphique pose les collectivités en bulles. Vous avez 75 collectivités sur le graphique : plus la bulle est grosse plus le territoire a un nombre d'habitants important. Après 40 pour cents d'habitat collectif, on n'est pas sur les territoires les plus performants. Il faut vraiment en être conscient sur la façon dont vous allez travailler vos projections. On ne peut pas du tout les considérer de la même manière et se donner les mêmes objectifs sur les territoires ruraux et sur les territoires urbains.

Animateur : Merci. Tarification incitative, présentation statistique, nationale, etc. Ceux qui la pratiquent, ou ceux qui ne la pratiquent pas, j'aimerais que vous réagissiez et disiez ce que vous en pensez. N'hésitez pas.

Participant : Il est bien évident qu'en milieu rural et en milieu urbain, on ne va pas avoir les mêmes éléments. D'une part, parce que, en milieu urbain, on a peut-être, notamment dans les cités, des familles plus nombreuses avec des productions de déchets plus importantes ; même si en milieu rural, il y en a aussi, qui sont plus parsemées et donc c'est compliqué. Après, moi, je crois vraiment à la prévoyance, c'est à dire continuer à inciter les gens à prendre en compte le tri des déchets. Je vais vous dire : je regarde autour de moi et je suis effaré de, malgré toutes les actions qui sont mises en place par Syded, voir des gens qui continuent à mettre 5/6 sacs par semaine. Moi, j'en mets une par mois. Je fais tout : je trie, je composte. Les weekends, on voit toute la famille donc on a beaucoup de monde. Mais même, on est une poubelle par mois. Je suis effaré. Je me dis que franchement, il faut que les gens arrivent à prendre conscience. Aujourd'hui, on parle d'écologie, on parle du problème climatique. Si on ne commence pas à prendre conscience du fait que souvent le départ, c'est essentiellement le tri sélectif. Je crois que les gens n'ont encore rien compris. Alors, je ne sais pas si c'est le prix incitatif qui va les obliger financièrement à prendre conscience de cet état de fait. Je pense qu'il est grand temps de s'y pencher.

Animateur : Est-ce que l'aspect financier va décider ?

Participant : Bien entendu. Dans notre village, on est pratiquement les seuls à trier depuis toujours et les autres n'ont aucune réflexion de voisin. Quand le tri sélectif a commencé, on nous avait promis des

réductions et ce n'est jamais arrivé. Et le voisin répète à qui veut l'entendre : ils n'ont pas diminué le coût donc il est hors de question que je trie.

Participant : C'est vraiment toute la difficulté et tout le monde se désole de cette communication qui a été faite dans les années 2000. Beaucoup de gens pensent que les collectivités se font d'argent sur le tri et c'est complètement faux. Effectivement, les matériaux sont revendus in fine. Mais cela coûte beaucoup moins cher que le travail d'aller les collecter et les trier. C'est une ingénierie, des usines, qui sont complexes et il reste un coût. Pareil pour les déchetteries. C'est un coût énorme pour les collectivités aujourd'hui, mais c'est un service très utile.

Animateur : J'ai une question. Je vous entends parler : est-ce qu'il faut une communication plus réaliste, plus pragmatique ? Je vous pose la question.

Participant : Bonjour. Je me pose la question de cause à effet. Le choix de la taxe, de la redevance incitative, du nombre de levées. Si la poubelle est deux fois plus pleine, deux fois la moitié du temps, on aurait gagné en tonnage. Depuis le début, on parle de tonnage. L'idéal, c'est de faire baisser le tonnage. Si on a recours à la pesée, qu'est-ce que ça va donner ?

Sylvie COURBET : La communication est un sujet intéressant, sur lequel je me penche pas mal en ce moment. En fait, on se rend compte que la communication des collectivités sur les déchets est essentiellement basée sur le bon geste : le geste du tri, les jours de collecte, etc. C'est compliqué maintenant que l'on vient toutes deux semaines, avec les horaires d'ouverture de déchetteries, etc. Finalement, on a oublié, je pense que le bureau d'études dont je fais partie en est aussi responsable, de parler du coût et de la pédagogie sur le coût de ce que coûte les déchets. Mais, à notre décharge, c'est à cause de cette fameuse TEOM, cette taxe d'enlèvement des ordures ménagères, qui est dure à comprendre et à expliquer. Je ne vous mens pas en disant que je suis sûr que si on fait un sondage dans la salle, il y a des gens qui vont payer du simple au triple, sans avoir forcément fait autant attention les uns que les autres sur ce sujet-là. Il y a ce fameux rapport annuel des collectivités pour l'expliquer mais je pense que, à part dans les bureaux d'études, personne ne les lit. C'est compliqué.

Pour répondre à votre argument pour répondre à votre question, sans détailler, il y a plusieurs façons de compter les déchets produits. Il y a ce que font les Allemands. Ils disent : vous choisissez la taille de votre bac et vous payez pour cette taille sur toute l'année, peu importe que vous l'utilisiez ou non. En France, il y a quelques collectivités, mais c'est une minorité, qui facturent au poids. Ils vont peser les chiffres présentés à la collecte, c'est un peu plus contraignant. C'est un système plus cher à mettre en place, sans être hors de portée. C'est souvent plus contraignant en termes de gestion au quotidien. Il y a toujours ce doute de la fiabilité alors que c'est un indicateur extrêmement parlant. Ceci étant dit, quand je regarde mes charges, quand on facture que la poubelle OMR, cela représente que la moitié du prix du service. Et après, vous pouvez séparer en deux : 25 pour cents sont la collecte, 25 pour cents sont le traitement. Ce qui coûte, c'est le temps de la mobilisation du camion. Finalement, le fait de facturer en fonction du nombre de présentation, si les bacs sont présentés moins souvent, les tournées sont plus courtes. On avait justement cet échange dans la voiture en venant, sur le fait que sur Evolis 23, les tournées ont fortement réduit leur durée ; ce qui va leur permettre, en refaisant les tournées, de dégager peut-être un camion ou un équipage en moins, ce qui va nous permettre de maîtriser l'évolution des coûts. C'est intéressant pour cela.

Et après, ce que l'on paye à la tonne dans un service de gestion et déchets, c'est ce que l'on emmène à l'usine. Il faut bien avoir en tête que l'UVE, il va falloir la construire et l'amortir. Elle tourne en 24h/24 donc il y a aussi beaucoup de charges fixes. C'est un arbitrage en faire. Les deux indicateurs vont : il n'y en a un qui traduit mieux que l'autre l'organisation de la typologie des charges du service.

Par contre, je vais être d'accord avec vous, c'est que le poids, je pense que c'est plus parlant.

Mathieu JARRY : Je reviendrai sur les coûts. Je fais juste une parenthèse entre le poids et la levée. J'ai déjà fait la remarque en réunion publique. Soyons vigilants, quand on facture uniquement le bac d'OMR, de sur ce qu'il se passe après au centre de tri. On a un geste naturel : je risque de payer plus donc je vais mettre beaucoup plus de choses dans mon bac de tri, et pas que des emballages et du papier. On a des taux de refus plus importants. C'est ce qu'on constate sur le territoire en tarification incitative de manière générale ; encore plus quand c'est au poids. Après, il ne faut pas se leurrer, ce sont effectivement des complications d'exploitation du tri et, au final, des coûts supérieurs ; parce que les OMR qui arrivent sur le centre de tri, il va falloir les trier et les ramener à la centrale énergie déchets.

Sur les coûts, effectivement, je suis d'accord sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Il n'empêche que des services publics de gestion des déchets ont développé des comptabilités analytiques, depuis de nombreuses années. Toutes les collectivités de France sont capables de vous dire, pour différents types de flux de déchets et par postes, combien coûte exactement le service public ; entre les charges de structure, les charges de prévention, les charges de collecte, les charges du transport, les charges de traitement des ordures ménagères, des emballages, de la déchèterie, etc. Il n'y a pas beaucoup de services publics en France qui effectuent ce travail. Je le signale parce que c'est extrêmement important et cela permet de nous comparer, d'optimiser au maximum les coûts.

Animateur : Je laisse la parole à Monsieur Mazeau, directeur adjoint de Limoges Métropoles, pour le complément.

Jean-Luc MAZEAU : Je voulais faire une remarque par rapport à votre exposé, et notamment aux chiffres que vous avez présentés, qui sont très intéressants. On voit effectivement qu'à chaque fois, on compare l'urbain, le mixte et le rural. Ce que je voulais dire, c'est que, quand même, dans l'urbain, on a l'air de produire beaucoup plus de déchets. Ce sont les déchets collectés par les services publics. Et dans ces déchets-là, il ne faut pas croire qu'un habitant dans un foyer de particuliers, sur un territoire urbain, produit beaucoup plus de déchets que quelqu'un en zone rurale. Il ne faut pas oublier que dans les zones urbaines, on collecte souvent les déchets des entreprises, des administrations. Force est de constater que, à Limoges par exemple, il y a beaucoup plus d'administrations que dans nos communes alentours. Et justement, quand on regarde commune par commune, on voit que la production de déchets – Alors, on la ramène toujours à l'habitant par rapport à la commune concernée. Mais effectivement, quand on dit 220 kilos à Limoges Métropole ; sur certaines communes, on est déjà à 140 kilos et dans certains quartiers de Limoges, y compris dans les zones d'activités, on est bien au-delà parce qu'on a les déchets de commerces et d'entreprises voire du CHU, des hôpitaux, etc. qui sont comptabilisés. Donc, « kilos par habitant », moi, cela me gêne toujours. Est-ce qu'on fait ces comparaisons-là ? Quand on va dans une zone rurale, c'est quasiment que des foyers, la mairie et quelques commerces de proximité. Dans les zones urbaines, on a aussi d'autres déchets, qui ne sont pas produits par les ménages.

Animateur : Merci pour cette précision.

Participant : Je voudrais apporter quelques éléments puisque nous sommes sur un territoire où l'on est en train de déployer la tarification, la redevance incitative. Alors, pour expliquer, sur le territoire, on est à peu près 30 000 habitants : il y a 20 000 habitants aujourd'hui qui sont en TEOM et les autres qui sont ROM. On a eu une dérogation de la préfecture et à partir du 1^{er} janvier 2023, on passe à la redevance.

Quelques chiffres pour dire qu'on a commencé à déployer les bacs. C'est terminé au niveau de la population pour 30 000 habitants. Progressivement, on a vu la diminution. En même temps, la

communication est un gros problème au niveau des collectivités. C'est ce qu'on disait : pour communiquer auprès de la population, je pense qu' on a énormément encore d'efforts à réaliser.

Quelques chiffres : Petit à petit, en début d'année, on voit les volumes des ordures ménagères collectées baisser. Un mois fort, qui est le mois de juillet puisque c'est la période estivale où il y a pas mal de gens qui viennent dans un site-de collecte, avec une moyenne de 520/530 tonnes par mois sur le territoire en ORM ; contre 500 en dehors du mois de juillet. Cette année, on est arrivé à 382. En août, on est un tout petit peu plus de 400 tonnes.

On n'est pas encore déployé puisque d'autres indicateurs que sont les retours des agents de collecte, que je consulte régulièrement. Ils me disent, à partir de maintenant, on fait des rues complètes dans des bourgs où il n'y a pas de poubelles qui sont sorties. Bien sûr, c'est une réflexion qui est souvent entendue aujourd'hui est : pourquoi vous continuez à passer tous les huit jours ? Je vous rappelle qu'on n'y est pas encore. On y sera au 1^{er} janvier 2023 ; et à partir du 1^{er} janvier 2023, effectivement, on réfléchira au passage en haute saison. Cela veut dire tout de même que, malgré tout, une forte partie de la population aujourd'hui est consciente du problème des déchets et s'implique fortement dans la réduction des déchets. Ce n'est pas par hasard. Bien sûr, il y a une frange qui a des besoins encore. On a besoin de communiquer avec le grand public.

Animateur : Merci. Pour continuer dans le débat, je vais donner la parole à Zéro Waste, pour se présenter, donner leur regard sur la question des déchets et présenter leurs engagements.

Gérard Briot : Bonjour à tous. Je vais présenter brièvement l'association Zéro Waste. Moi, je suis Gérard BRIOT, bénévole au sein de Zéro Waste, et Maryvonne GARAUD qui m'accompagne est bénévole également. Zéro Waste France, entité nationale, est une association nationale qui compte environ 2 500 membres. C'est une grosse association. Cette association a été créée en 1997 sur la base de zéro déchet, zéro gaspillage. On va y revenir. C'est une association citoyenne indépendante et apolitique. Je précise quelle est notre raison d'être : notre raison d'être, c'est de favoriser la transition énergétique, écologique globale, dans le respect des droits humains, de l'économie locale, respectueuse de la nature, des hommes et de l'environnement. On défend ces valeurs. C'est surtout préserver les ressources et la matière que notre Terre produit tous les jours, de manière pas infinie. Et enfin, c'est faire surtout, de la pédagogie. Notre rôle, c'est de faire de la pédagogie parce que j'entends beaucoup de prévention tout à l'heure. C'est très bien. Nous, on est que sur cette partie-là. Maryvonne de vous expliquer le principe de base de l'association tout à l'heure, sur ce qu'est le meilleur de chez nous.

On considère qu'il faut limiter le déchet à la source. On se bat pour limiter le suremballage, limiter les bouteilles plastiques (l'eau du robinet est très bonne). On a de bonnes manières d'éviter d'alourdir sa poubelle. Quand on voit le détail de ce que contient une poubelle : en gros, il y a 40 pour cents d'ordures ménagères dedans et tout le reste, ce sont des choses qui pourraient être valorisées différemment. C'est le cas dans ma communauté de communes.

Pour en revenir au niveau local, il y a 120 groupes locaux Zéro Waste. Il y a une section locale dans tous les départements ; les grandes villes qui ont leur propre section locale. A Zéro Waste France, on est une vingtaine. On n'est pas nombreux mais on est tous très actifs puisque on enchaîne même, des fois, deux interventions dans la même journée.

Notre cœur d'action, c'est quoi ? C'est, pour aller jusqu'au bout de la prévention, d'aller dans les établissements scolaires. Aujourd'hui, un adulte conducteur sur trois est quand même encore capable de jeter quelque chose par sa portière de voiture : je me dis qu'il ne faut plus s'adresser à lui, mais s'adresser à ses enfants qui, peut-être, vont lui demander de jeter cet objet par la fenêtre. Donc nous,

on intervient beaucoup dans les milieux scolaires, dans les écoles de tous niveaux. Y compris une intervention dans une école d'ingénieur qui cherchait comment éviter le gaspillage. Cela nous fait plaisir d'être consultés dans ces domaines-là. On anime des stands dans des manifestations diverses et variées pour faire la promotion du zéro déchet d'une manière générale. Et, sur notre page Facebook et tous les posts qu'on peut envoyer, on fait la promotion du vrac, du compostage, des choses extrêmement simples qui paraissent tout à fait naturelles, mais ils ne le sont pas.

Aujourd'hui, on est ravis d'être là auprès de vous dans ce projet, puisque même si on ne prendra pas part au choix du projet qui sera retenu, on va faire de la pédagogie quand on pourra, pour limiter les déchets. Je vous donne un exemple que je connais bien, c'est le mien. Je vois les tonnages depuis le début. Tout à l'heure, des centaines de kilos par habitant. Moi j'en fais un jeu de limiter les déchets. Je m'amuse avec ça. C'est à dire que chaque fois que je mets une poubelle grise, je la pèse. Et si je fais le total de toutes les semaines de poubelles - Alors déjà je fais comme monsieur, une fois par mois la poubelle, et encore une fois par mois pour éviter qu'elle soit pleine. Sinon, je n'aurais même pas besoin de mettre une fois par mois. Je produis pour le foyer 45 kilos d'ordures ménagères par an. Pour un foyer de deux personnes et on accueille les autres puisqu'on est chambres d'hôtes. Donc, c'est vraiment perfectible sur tous les chiffres qu'on a vus. J'ai des poules, j'ai du compost, tout ça. Quand on fait des gestes simples qui ne prennent pas plus de temps pour traiter les déchets, vous allez voir que c'est très facile de réduire drastiquement votre poubelle grise. C'est pour cela que, d'ailleurs, j'ai posé la question sur la pesée puisque moi je suis vraiment que sur la pesée, que je peux mesurer efficacement. Et je me dis qu'il y a vraiment des grosses marges de progrès à faire.

Voilà, je vais passer la parole à Maryvonne, cinq minutes. Elle va vous donner des éléments extrêmement simples pour devenir un peu plus vertueux en la matière.

Maryvonne Garaud : Merci, bonsoir. Cela va être très rapide. On intervient surtout en milieu scolaire et cet après-midi, j'ai passé trois heures avec trois classes de sixième en collège. Le message que l'on transmet, c'est notre devise chez Zéro Waste, c'est que le meilleur déchet, c'est celui ne produit pas. Il y a une élève de sixième qui me l'a dit tout de suite. Je dis bravo : cela commence à arriver niveau des enfants.

On a cinq règles d'or, la règle des cinq R. D'abord, c'est Refusé : on refuse tout ce dont on n'a pas besoin. On refuse les objets à usage unique, ce qu'on appelle le goodies - les stylos, dans les restaurants style MacDo et autres. On refuse également les objets non-revalorisables.

Après refuser, on Réduit aux quantités nécessaires. Ce n'est pas la peine d'acheter parce que c'est en promotion, plein de fruits, légumes ou autres produits. Et surtout, on évite le gaspillage, on évite le gaspillage tout simplement en vérifiant ce qu'on a dans son frigo, en vérifiant dans son placard, en vérifiant qu'on n'a pas dépassé les dates. On évite également le suremballage, c'est très important ça. Les enfants l'ont compris.

Le troisième R, c'est Réutiliser. Donc, on privilégie les objets réutilisables. Par exemple, cet après-midi, on a vu la brosse à dents. Également : louer, emprunter et acheter d'occasion.

Le quatrième R, c'est Recycler, les objets et matières valorisables. On a fait un atelier Tawashi : on prend des vieilles chaussettes et puis on en fait des éponges.

Et le cinquième R, C'est tout simplement Rendre à la terre ou composter. Tout le monde peut le faire. Même lorsqu'on a un appartement. De plus en plus, il y a des composteurs collectifs dans les municipalités.

Voilà, c'est tout ce que j'ai à dire.

Gérard Briot : Je vais juste compléter en disant que, bien souvent, on a bonne conscience quand on dit : je recycle bien les déchets, je fais bien le tri. C'est bien, c'est déjà très bien. Mais ce n'est qu'une solution de pis-aller. Il y a beaucoup de choses à faire en amont pour éviter d'avoir des déchets à trier. C'est sur ce terrain-là qu'on est. On ne va pas acheter de bouteilles en plastique. On va plutôt acheter du vrac pour ne pas avoir des emballages. On va acheter des choses à l'unité plutôt que des gros contenants avec du plastique partout. Et à la fin, vous aurez encore moins de déchets à recycler. Non seulement, vous allez alléger votre poubelle grise, mais vous allez alléger aussi votre poubelle jaune ; et tous les coûts induits qui sont liés, soit nombre de collectes, soit au traitement.

Animateur : Je vous donne la parole, mais j'aimerais que certains s'expriment sur ce qu'ils ont retenu, sur ce qu'ils pensent ou ce que vous pensez qu'on devrait faire. Est-ce qu'il y a des actions qui vous ont paru plus particulièrement intéressantes ? On a parlé de redevance incitative, de tarifications initiatives. On vient de parler de certaines mesures. Qu'est-ce qui pourrait permettre, selon vous, de réduire nos déchets ? On n'est pas sur une forme d'atelier parce qu'on n'était pas assez nombreux, mais on va faire comme si on était un atelier.

Participant : Au bout d'un moment, après avoir fait beaucoup de prévention comme actuellement, je crois qu'il faut regarder un peu ce que les gens en retiennent et ce qu'ils font de toutes ces informations. J'ai vu dernièrement qu'il y a une commune, par exemple, qui a émis des sacs transparents, où lorsque les ripeurs passaient et qu'ils voyaient des choses qui n'avaient rien à faire dans la poubelle ne les relevaient pas en mettant un sticker « poubelle non conforme ». Je pense qu'on pourrait rapidement améliorer le tri.

Participant : Alors moi, je voulais signaler que, en tant qu'ancienne institutrice, j'ai travaillé avec le Syded. Ils ont également des ateliers à destination des scolaires qui sont très bien faits, et de très bons animateurs. Première chose. Deuxième chose, on s'adresse toujours à nous, consommateurs. Mais c'est vrai que, oui, vérifier les dates de péremption, c'est très bien quand il y en a encore ; parce que c'est quand même sur le point de disparaître. C'est vrai que les efforts des industriels paraissent très faibles par rapport à ce que l'on nous demande à nous. Je ne sais pas si vous avez déjà essayé de trouver des pots de yaourt sans suremballage, des yaourts naturels : Il y a deux marques, une chère, une moins chère.

Animateur : Donc, plutôt s'adresser aux industriels. Monsieur ?

Participant : J'aimerais savoir quel est votre regard sur l'augmentation des déchetteries sauvages, des dépôts sauvages, avec éventuellement une réaction au niveau des intervenants de municipalités qui se font tabasser et même qui se font assassiner. C'est en forte augmentation.

Animateur : D'autres contributions ou idées ? Vous êtes très sages ce soir. Peut-être que je vais passer la parole à Mathieu. Il y a plusieurs questions : comment s'attaquer aux producteurs ? Des dépôts sauvages sur le territoire ? Les sacs transparents ?

Mathieu JARRY : Je vais essayer de répondre sur les dépôts sauvages. Il y a un autre sujet également.

Sur les dépôts sauvages, on en constate sur l'ensemble du territoire. Est ce qu'il y en a plus sur les territoires avec la tarification incitative ? C'est un débat entre techniciens qui n'est pas vraiment tranché encore. L'ADEME, agence nationale qui regarde tout cela, commence à dire « non, il n'y a pas plus de dépôts sauvages ». Si je parle de Limoges Métropole, il n'y a pas encore de tarification incitative mais on a quand même déjà de sérieux problèmes de dépôts sauvages, que ça soit dans le centre-ville de Limoges ou dans certains quartiers. La difficulté, c'est là où je vous emmène, c'est qu'effectivement

au regard de notre production de déchets, il y a tout un volet « Sociologie » à analyser sur la relation de l'usager au déchet. C'est l'une des difficultés du service public. Aujourd'hui, on a des gens qui vont être très engagés dans la réduction de la prévention des déchets. Dans cette salle, on est sûrement tous concernés et c'est une très bonne chose. Mais à côté, il y a des gens qui sont très, très loin de ces problématiques, qui en ont sûrement beaucoup d'autres à traiter. Du coup, la relation aux déchets est compliquée. On a effectivement beaucoup de difficultés à faire comprendre à certains endroits qu'il faut traiter les déchets. Je ne parle même pas de tri. Avec cette difficulté pour le service public : comment on arrive à amener l'ensemble des usagers vers un même objectif ? Il y a une vraie complexité et je trouve personnellement que cet écart qui existe dans la population est de plus en plus important. Il y a de grands écarts qui arrivent, ce qui va être compliqué.

Le deuxième commentaire concerne la responsabilité des producteurs qui émettent les emballages pour les consommateurs. Je prends un exemple. Je ne veux pas faire l'avocat du diable. Ce n'est pas du tout mon rôle. Mais, la bouteille d'eau en plastique, si on regarde son poids, il a nettement diminué, donc il y a eu des efforts d'éco-conception ; sûrement pas assez. J'ai tendance à dire, c'est peut-être très simple, aujourd'hui, si on était tous mobilisés en tant que consommateur, à choisir le produit qui était le moins emballé, je pense que les producteurs sur le marché auraient vite compris qu'ils ont intérêt à mettre moins d'emballage. C'est facile de dire cela ; en pratique, c'est plus compliqué.

Emmanuel LATHIERE : Je vais faire parler des sacs transparents déjà. Vous faites allusion, en effet Monsieur, à une collectivité, une communauté de communes du Limousin, qui a mis en place il y a quelques années cette collecte. C'est une collectivité où les élus n'ont pas souhaité mettre en place, dans un premier temps, la tarification incitative et la solution de cette incitativité a été de mettre en place cette transparence. Cela pose, malgré tout, des questions. Déjà, ce n'est réglementaire : vous ne pouvez pas collecter des sacs posés sur la voie publique. Il faut qu'ils soient dans un contenant. Je ferme la parenthèse. Cela a été un vrai outil de diminution significative des ordures ménagères et des erreurs de tri. Les gens faisaient beaucoup plus attention. Je crois, de mémoire, que sur une année, c'était 15 pourcents de baisse sur une population de l'ordre de 20 000 habitants.

Sur la question des animations, Madame, on ne l'a pas présenté dans nos actions au public mais, bien entendu, quotidiennement, nous avons des équipes qui interviennent dans le domaine scolaire et qui font aussi de l'animation, de la sensibilisation auprès du grand public. C'est essentiel et notre priorité. On se rejoint avec Zéro Waste, c'est très bien. C'est avec la cible des jeunes, des enfants. C'est vraiment notre cœur de métier en la matière.

Sur les dépôts sauvages, Limoges Métropole a fait une campagne forte sur les dépôts sauvages l'an passé. Vous l'avez peut-être vue dans les médias. Nous venons de lancer une campagne la semaine dernière sur les dépôts sauvages aussi, parce que ce sont des incivilités de façon générale ; et notamment, pour Syded, surtout autour des éco points, c'est simplement insupportable. On peut faire toute la communication qu'on veut, tous les messages qu'on veut, malheureusement, cela ne change pas beaucoup. Donc, on est en train de réfléchir, avec les élus, à continuer à faire de la prévention mais aussi faire de la répression. Il faut en passer par là. Certaines collectivités le font déjà, ce n'est pas la majorité, mais à un moment donné, ce sera peut-être la solution. Encore une fois, on va aller chercher le portemonnaie, parce que souvent, quand on cherche, on trouve le nom.

Sur les industriels (et après, je passe la parole), on ne l'a pas dit non plus au cours de la soirée mais les établissements publics, de service public des déchets comme les nôtres, adhèrent tous à une association nationale qui s'appelle Amorce, qui joue un véritable rôle de lobbying auprès de l'Etat et auprès des industriels pour faire en sorte que les choses évoluent. Le contexte récent, on l'avait présenté tout à l'heure, c'est la loi Agec, très ambitieuse. On attend beaucoup de ce texte. Il reste

beaucoup de décrets d'application à venir. Normalement, tout ce qui est jetable, plastique à usage unique, etc. (vraiment tout un tas de typologies de petits déchets ou de gros déchets) ~~ont~~ a vocation à disparaître. Mais il faut du temps. On est dans un pays, malheureusement, où avant qu'on passe du texte ambitieux tel qu'il est décrit jusqu'à l'opérationnalité et des effets significatifs, il se passe de longs mois. Mais voilà : Amorce est une véritable entité sur laquelle on joue. On s'appuie beaucoup pour pouvoir ce rôle de lobby. Pour prendre aussi un exemple, on a, en cinq ans peut être, une dizaine, une quinzaine de fois au président de la République, au Premier Ministre ou aux députés et sénateurs pour faire bouger les choses. Le plus souvent, on n'a pas de réponse.

Animateur : Est-ce qu'il y a d'autres idées, d'autres suggestions ou d'autres propositions ? Monsieur, vous avez bien fait de venir ce soir.

Participant : Je vais parler du milieu associatif. Il est bien évident que lorsque vous organisez des festivités, on a un vrai problème de tri. Il faut vraiment que vous ayez dans votre association quelqu'un qui soit sensibilisé au tri. J'ai vu dernièrement, sur une manifestation, peut-être 25 poubelles pleines non triées. Je voudrais savoir si le Syded avait des possibilités, peut-être de petits containers plus légers que les grosses boîtes, à mettre à disposition des associations qui en font la demande. Cela se fait parfois avec une volonté de faire le tri où le Syded est partenaire. Mais sur d'autres manifestations, notamment tournois sportifs (pétanque, foot), on a ce vrai problème. Alors moi, je suis dans le club de foot et je n'arrête pas de leur dire. Je crois qu'on attend du Syded des possibilités de containers plus légers pour faciliter la tâche.

Animateur : Est-ce que vis à vis des manifestations culturelles, associatives, il y a quelque chose à faire ou que vous faites peut-être déjà quelque chose ?

Laurence DALAGE : Je peux expliquer ce qu'il se passe chez nous. Mais en fait, la question était plutôt adressée à Syded. De manière générale, oui, effectivement, il y a quelque chose à faire. A partir du moment où on passe à une tarification incitative, entre autres, est obligé de mettre quelque chose en place. Mais même avant la tarification incitative sur le territoire d'Evolis, on proposait des doubles conteneur OMR et recyclables pour chacune des manifestations, avec des éco supports. Des choses qui peuvent s'installer plus facilement tout au long de la manifestation. Je suppose que vous avez l'équivalent.

Emmanuel LATHIERE : Vous avez raison, Monsieur. Il faut qu'on aille sur plus de qualitatif ; aujourd'hui, on n'a pas les moyens de nos ambitions. Être derrière toutes associations locales, dans n'importe quelle commune, malheureusement, ce n'est pas possible pour nous. C'est une question de coût, de budget. Je pense, ~~tous les uns et les autres~~, plutôt à privilégier des opérations de taille plus importante parce qu'il y a potentiellement une quantité de déchets produite que l'on souhaite détourner au maximum. Donc, c'est vrai qu'on le fait. On souhaite aller vers un peu plus de qualitatif, dans le sens où, vous avez raison, c'est une affaire de personnes. Je pense que tout ~~est~~ un chacun a pu vérifier que si on a, dans les organisations des manifestations, des personnes qui sont sensibilisées et qui vont savoir mobiliser tous les bénévoles autour, cela marchera du « feu de Dieu », que la manifestation compte 100 personnes, 3 000 ou 5 000. On a fait rendez-vous en Haute-Vienne début septembre : cela fonctionne très, très bien. C'est vrai que ce n'est pas un sujet qui est facile et, pourtant, il y a des enjeux légitimes.

Gérard Briot : Pour compléter ce que vous dites : vous êtes modeste car le Syded 87 prête à qui le demande du matériel pour trier. Je fais partie de diverses associations, dont plusieurs environnementales et, à chaque fois que j'organise quelque chose, je passe un coup de fil, soit au Syded, soit à la communauté de communes, le plus pratique des deux. Ils ont toujours plaisir à me prêter des bacs de tri grands modèles, soit des petits bacs pliants très faciles à mettre dans son coffre,

soit des écocups qui font la taille des verres réutilisables, etc. Il suffit de demander au Syded, il suffit juste de demander. Peut-être que la proposition que je vais faire aujourd'hui c'est : Faites savoir aux associations que vous avez du matériel à leur prêter, que ce soit Evolis ou le Syded, quand elles organisent quelque chose.

Laurence DALAGE : Un tout petit truc : quand même, on s'est aperçu au fil du temps, on commence à avoir un petit peu d'expérience, qu'il y a un maillon qui manque ; c'est à dire que l'association qui va organiser une manifestation ne s'appelle pas forcément Zéro Waste, ce n'est forcément son objectif principal. Et nous, collectivités, on va prêter des conteneurs, mais il y a un lien à faire entre les deux. Il y a des associations qui naissent et qui existent, qui ont cet objet-là : de faire en sorte que, sur chacune des manifestations, il y ait des choses qui soient mises en place pour non seulement trier, mais aussi réduire collectivement. Donc, sur les grosses manifestations, tous les gros festivals aujourd'hui, le festivalier fait appel à une association pour organiser cette partie-là

Animateur : La question est peut-être plus sur les petites associations. Est-ce qu'il y a d'autres mesures ?

Participant : Je pense que, effectivement, c'est peut-être faire savoir que le Syded est partenaire aux partenaires de l'association, justement pour inciter l'association à faire ce tri. C'est juste un partenariat qui peut être simple comme tout. Il faut que les associations soient visées.

Vincent FORTINEAU: Juste une anecdote. On parlait des consommateurs tout à l'heure. C'est un contre-exemple malheureusement. Mais si vous vous souvenez, il y a quelques années, on a vu apparaître dans les supermarchés, des tubes de dentifrice sans emballage carton. Ils ont tellement peu marché qu'on retrouve aujourd'hui du dentifrice avec leur emballage. Le consommateur a été suffisamment avisé pour ne pas choisir ces produits sans emballage, pour qu'ils disparaissent. On a un vrai poids, qu'il faut suivre. En fait, je suis un peu frustré ce soir parce que j'avais une question : est-il possible d'avoir des petites productions de déchets ? J'entendais, 45 kilos. Mais est-ce qu'on a des idées pour franchir ce pas entre des productions moyennes, y compris sur nos collectivités avec Evolis à 140 kilos ? Quelle est la méthode qu'on a employée ? Quels sont les outils que vous avez à proposer ? A ceux qui sont investis sur le plan associatif, qui ont un regard national, pour qu'on franchisse un saut supplémentaire et qu'on se dise : On s'est trompé d'objectif, il n'est pas assez ambitieux, il y a moyen de faire mieux. Comment est-ce qu'on bascule finalement à, massivement, avoir des réductions plus importantes ? Monsieur, tout seul, fait 45 kilos. Son voisin, il fait 50. Mais on est toujours à 110 millions de tonnes. Comment est-ce qu'on arrive à vraiment franchir cette étape supplémentaire ? Est-ce que vous avez des propositions, des idées ?

Animateur : Tout le monde participe ce soir ?

Gérard Briot : Merci de poser la question. Je voulais juste dire comment je fais pour atteindre ce moins de 50 kilos, qui paraît un seuil inaccessible. Déjà, chez moi, j'ai quatre poubelles. J'ai les poules, pour ce qui est valorisable par les poules qui vont le rendre en œufs. Ensuite, les biodéchets que je mets dans mon compost. Je fais du compost, de l'engrais qui doit faire pousser des légumes. Donc, j'ai un terrain et c'est facile quand on a un petit bout de terrain. J'ai cette chance donc je l'exploite. Ensuite, j'ai ma poubelle de recyclables. Je produis quand même des déchets recyclables : des boîtes en carton autour des gâteaux, des yaourts. C'est vrai, on a du mal à trouver du yaourt à l'unité. Il faudrait que je les fasse, mais je n'en suis encore pas là. Je ne cherche pas la perfection. Chez Zéro Waste, on cherche un maximum de monde qui arrive à progresser. C'est déjà pas mal. Je broie mes déchets pour mon compost, je recycle vers le verre, les piles, les vêtements (je les mets dans les bacs à vêtements). Il n'y

a quasiment rien qui passe dans ma poubelle grise et faire ces gestes ne me prend pas plus de temps que de mettre tout dans la poubelle. Je ne passe pas le temps supplémentaire : je vais juste dans un conteneur, j'alimente mes poules, je fais mon compost, etc. Voilà, ce sont des choses de bon sens. Je suis désolé, je vous déçois peut-être. Mais par contre je prends cela comme un jeu et j'essaye de faire moins. Si une semaine, j'ai jeté un kilo de déchets, je me demande comment je peux faire moi jeter. Et puis, acheter en vrac plutôt que dans des contenants.

Participant : On en a parlé tout à l'heure. Nous tous qui sommes présents ce soir, on est déjà bien sensibilisés à la gestion déchets. On produit très peu de déchets. Moi, par exemple, l'année dernière en entier, j'étais à 35 kilos de déchets à deux. Le problème, c'est : comment on arrive à sensibiliser toutes les populations ? On ne peut pas demander les mêmes efforts à quelqu'un qui a du terrain, quelqu'un qui tient un poulailler, qui a un composteur qu'à quelqu'un qui vit dans un habitat vertical. Et moi, ce que je me pose comme question, c'est comment on arrive à sensibiliser tout le monde et comment on arrive, même s'il y a une collectivité, à mettre des moyens en place comme la collecte des biodéchets, comme le prix de composteur, etc. Comment on arrive à sensibiliser des personnes qui ont vraiment d'autres priorités que la gestion des déchets, qui ont la priorité d'avoir suffisamment à manger à la fin du mois, qui ont la priorité de payer leurs factures ? C'est massivement comment on fait.

Animateur : Je ne pense pas qu'il y ait une réponse facile, évidente. Vous allez, presque, avoir le mot de la fin, Sylvie. Comment on sensibilise ?

Sylvie COURBET : Avant de sensibiliser, j'ai regardé ce que vous disiez. J'habite à Paris. Je suis dans un appartement de 68 mètres carrés à quatre. Dans la cuisine et dans le salon, je ne vais pas mettre quatre poubelles. On a essayé un composteur dans l'immeuble et il y a un rat qui s'est installé dedans. Je ne vous cache pas que l'autre jour, entre l'odeur et le rat, les voisins nous ont demandé d'arrêter. On n'a pas les mêmes outils, les mêmes moyens. C'est important. On peut aussi s'amuser à faire le jeu de peser, donc collectivement, les déchets. On est à 100 kilos par habitant. Moi, je connaissais les chiffres nationaux donc je me disais : c'est super.

Je pense que c'est le fond du sujet. Sans vouloir vous manquer de respect, vous pouvez faire peur à des gens qui sont loin du sujet. Toute la difficulté qu'on va avoir, c'est qu'on ne va porter le même message à tout le monde ; que tout le monde ne part pas du même endroit et tout le monde n'a pas les mêmes possibilités d'aller au même endroit.

Et c'est la difficulté de communication différenciée.

Participant : C'est un peu comme pour toute problématique, on va vers un ciblage. On va réussir à convaincre des gens et leur donner des outils pour avancer. Même s'ils peuvent faire moins bien fait moins bien que vous. Il y a toujours des gens qu'on n'arrivera pas à atteindre. Quelle que soit la manière, il y a toujours une frange d'« invincibles ». On est obligé de l'admettre. C'est un fait. Il faut essayer peut-être de la réduire, mais elle est là, c'est évident. On le voit. Au bout d'un moment, c'est comme si on atteignait une sorte de seuil.

Participant : J'en reviens aux responsabilités. Il y a bien sur les responsabilités individuelles, mais je reviens aux responsabilités à d'autres niveaux. Si nous avions à notre tête un gouvernement qui était cohérent et qui avait des messages nationaux forts en faveur de l'écologie d'une manière générale et des actions à la hauteur de ses engagements. Les engagements ont été pris il y a quelques temps déjà, ils ne sont pas respectés. Et donc, s'il y avait un peu de logique et de cohérence d'une société

entièrement tournée dans ce sens, je crois qu'on pourrait d'autant plus facilement convaincre les gens, qui seront pris dans le mouvement. Pas tout le monde, jamais. Mais ce mouvement serait la norme. Or, on assiste exactement à l'inverse, que ce soit au niveau des consommateurs ou des industriels. On attend toujours le vrac en pharmacie. Je veux bien avoir juste le nombre de médicaments dont j'ai besoin en traitement, pas plus, pas moins. Donc, j'en reviens toujours à la responsabilité des industriels et, a priori, le gouvernement et les gouvernements ne sont pas prêts à me le faire changer. Le citoyen commence à être énervé aussi.

Animateur : C'est difficile de dire qui va faire bouger les choses. Juste pour reprendre une dernière intervention, j'avais dit qu'on arrêtera à 20h10, 20h15. On va tenir.

Participant : Je veux rebondir sur ce que vous dites, Madame. Il faut se poser le choix de la société qu'on veut. On a toujours le choix d'acheter ou pas le produit qu'on nous propose. Pour les médicaments, vous avez raison, il n'y a pas de choix ; mais c'est un infime morceau de tout ce qui peut générer des déchets. Ce n'est qu'un exemple, mais pour le consommateur, je pense qu'il a la main sur beaucoup de choses et il a tort de ne pas prendre la main. Je prends pour exemple la Coupe du Monde de foot : Tout le monde critique la Coupe du monde de foot et tout le monde veut la regarder. Moi, je regrette, je ne regarderai pas la Coupe du Monde de foot : quand je vois tout ce qu'il y a derrière cette Coupe du monde de foot, je fais le choix de ne pas la regarder, ni de près ni de loin. On a toujours le choix du produit qu'on va acheter à un producteur local parce que la vache limousine est faite à côté et vendue sur le marché, pas plus cher qu'au supermarché. Par contre, l'animal sera bien traité et cela fera vivre un agriculteur local, qui fera vivre l'économie locale. On a toujours ce choix-là, de l'économie circulaire locale, respectueuse des hommes et des animaux. Donc on ne peut-être pas le faire à chaque fois mais je pense que le consommateur doit prendre la main et doit envoyer des signaux sur « J'achète ou je n'achète pas ». Si on n'achète pas, le produit qui se vend mal, peut-être qu'ils vont aller faire une sélection.

Participant : J'ai juste quelques conclusions, mais je crois que vous êtes tous fatigués. Moi, je retiens de cette discussion qu'il nous faut des messages différenciés pour les populations différentes et que le message doit être martelé de façon périodique, régulièrement. Qu'on travaille sur la durée et, qu'en fait, il y ait une multitude d'intervenants, que ce soit au niveau de la famille bien entendu, de l'école, des collectivités locales qui pourraient tenir régulièrement des réunions, des associations le font déjà. Voilà ce que je retiens de cette présentation très enrichissante et je vous en remercie.

Animateur : Je pense que c'est une bonne conclusion, une bonne synthèse de ce qui s'est dit. Je vous remercie tous de votre participation. Je vous donne rendez-vous à la prochaine réunion, le 4 octobre à 18 h, à Panazol salle le Rok, sur les impacts où l'on parlera plus particulièrement du suivi des questions de santé qui ont été déjà abordées, liées au traitement des déchets. Je vous remercie.